

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresses touchées

1980, rue Galt
Du 1985 au 2015, rue Le Caron

Investissements

Plus de 317 000 \$

Calendrier

Du 28 septembre au 9 décembre
2016

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7h et 17h
Travaux plus bruyants après 7 h 30.

Entrepreneur

Salvex inc.

Travaux majeurs de rénovation

Les travaux visent à améliorer le drainage du terrain dans la cour et à aménager des espaces dédiés aux bacs à déchets. Certains aménagements extérieurs seront aussi refaits. Ainsi, votre cour sera plus propre, plus sécuritaire et son apparence sera améliorée.

Dans la cour :

- ▶ La rampe pour les personnes à mobilité réduite sera améliorée et des mains-courantes seront ajoutées.
- ▶ Tous les trottoirs seront refaits.
- ▶ Le drain dans le sol sera remplacé.
- ▶ Un lampadaire sera ajouté à l'arrière du stationnement.

Dans les petits bâtiments sur la rue Le Caron :

- ▶ Les trottoirs dans les cours arrière des logements seront refaits et les petites clôtures, enlevées.
- ▶ Des dalles en béton seront ajoutées dans le passage entre le 1995 et le 2005, rue Le Caron. Elles seront installées le long des murs de ces 2 immeubles. Elles accueilleront les bacs à ordures et les bacs de recyclage destinés aux locataires de la rue Le Caron.
- ▶ L'ajout d'abris et de quelques plantes embellira ces sites.

Dans la tour :

- ▶ Les plates-bandes à l'entrée seront défaites.
- ▶ Le trottoir sera refait en béton. Des bacs en cèdre seront installés de chaque côté pour y mettre des plantes.
- ▶ Les terrasses privées des logements situés au rez-de-chaussée seront réaménagées. Une nouvelle séparation et des plantes offriront une plus grande intimité.
- ▶ La terrasse du local 101 sera agrandie et reliée au trottoir de l'entrée.
- ▶ Une dalle de béton sera installée en arrière du stationnement. Elle accueillera les bacs à ordures et les bacs de recyclage destinés aux locataires de la tour.

Merci!

*Votre patience
et votre collaboration
sont appréciées.*

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit,
- ▶ poussière,
- ▶ présence d'équipements et d'ouvriers dans la cour et autour de l'immeuble.

Autres inconvénients :

- ▶ Vous aurez un **accès limité à la cour pendant toute la durée des travaux.**
- ▶ **Le module de jeu pour les enfants sera clôturé temporairement, mais les enfants y auront accès.** Toutefois, **la surveillance des parents est requise, afin éviter les accidents.** Soyez vigilants!
- ▶ Vous n'aurez **pas accès au stationnement extérieur à certains moments.** Surveillez les avis à cet effet.

Avec vous



C'est naturel

Rencontre d'information du 22 septembre 2016 :

- ▶ À cette rencontre, **18 locataires** étaient présents.
- ▶ Ils ont été informés sur les travaux à venir.
- ▶ Ils nous ont fait part de leurs préoccupations concernant l'accès à la cour et la circulation dans la cour pendant les travaux, puisque de nombreux enfants y jouent chaque jour. Une vigilance spéciale a été demandée. De plus, des mesures seront mises en place.
- ▶ Les locataires ont aussi demandé à ce que le lampadaire dans la cour qui avait été retiré soit réinstallé.
- ▶ Finalement, ils ont mentionné l'absence de sable autour du module de jeu pour enfants. Ils souhaitent qu'il soit remplacé par des copeaux de bois ou un équivalent.

L'OMHM évalue actuellement ces 2 dernières demandes.

À vous d'agir — Rôle du locataire

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devrez :

- ▶ préparer votre terrasse en enlevant tous les objets encombrants (chaises, pots de fleurs, vélos, etc.);
- ▶ entrer dans l'immeuble par une autre entrée que l'entrée principale;
- ▶ stationner votre voiture ailleurs que dans le stationnement extérieur.

Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble pour de l'information générale.

Surveillez les avis sur la porte de votre logement pour connaître l'heure et la date des travaux sur votre terrasse. L'entrepreneur vous informera au moins 48 heures à l'avance.

PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour prévenir les accidents, tenez-vous loin des équipements (tracteur, pelle mécanique, camion, etc.). Enfants et adultes doivent respecter les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures. Pour la sécurité de vos enfants, nous vous demandons d'assurer une surveillance constante afin d'éviter qu'un enfant pénètre dans la zone de chantier. **Soyez vigilants pendant les heures de travaux, le soir et la fin de semaine.**



Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?



Communiquez avec **Valeria Taranto**,
votre agente de liaison, en composant le **514 868-3935**.

Travaux réalisés par :



Travaux financés par :



L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7